



TRIATHLONS

RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 29 août 2022

Organisé par le club VSOP MOZTEAM le 22/23 octobre 2022

www.xterratahiti.com

ARTICLE I. ORGANISATION ET ARBITRAGE

Le VSOP MOZTEAM organise le XTERRA TAHITI TRIATHLON sur deux journées, le SAMEDI 22 et le DIMANCHE 23 OCTOBRE sur l'île de MOOREA. Le XTERRA TAHITI TRIATHLON est organisé sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI). L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI.

ARTICLE II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

Le règlement et tous les détails de la course sont disponibles sur le site www.xterratahiti.com. Dans le cas d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur de la course sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives), les athlètes ne pourront prétendre à aucun remboursement. Cependant le club VSOP MOZTEAM, organisateur de l'évènement, essaiera toujours de proposer une solution équitable.

DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, le participant autorise le VSOP MOZTEAM à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Dans le cas contraire, le participant doit en informer par écrit l'organisation. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du VSOP MOZTEAM.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP MOZTEAM.

ARTICLE III. PARTICIPATION

Le **XTERRA TAHITI AIR TAHITI NUI Triathlon M** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2022 (né(e)s avant le 31 décembre 2004) ou plus.

Le **XTERRA TAHITI VINI Triathlon XS** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 12 ans dans l'année 2022 (né(e)s avant le 31 décembre 2010) ou plus.

Le **XTERRA TAHITI VINI Short Track** est ouvert aux compétiteurs sélectionnés, femmes et hommes, âgé(e)s de 16 ans dans l'année 2022 (né(e)s avant le 31 décembre 2010) ou plus.

Pour les coureurs étrangers ne possédant pas de licence polynésienne, le certificat médical est obligatoire, sauf pour une licence compétition émise par une fédération affiliée à WORLD TRIATHLON ou FFTRI.

Le retrait du dossard est subordonné au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription en ligne soit payé et complet avec les pièces justificatives obligatoires valides. Le jour de la compétition, les inscriptions non payées ou incomplètes (CM invalide, autoquestionnaire manquant) ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font uniquement depuis le site www.xterratahiti.com. La date de clôture des inscriptions est fixée au dimanche 2 octobre 2022 à 23h59.

TARIFS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Tarifs licenciés FTTRI :

Le **XTERRA TAHITI AIR TAHITI NUI Triathlon M** : 12.000 FCP

Le **XTERRA TAHITI VINI Triathlon XS** : 4.000 FCP

Tarifs non- licenciés :

Le **XTERRA TAHITI AIR TAHITI NUI Triathlon M** : 12.000 + 750 = 12.750 FCP

Le **XTERRA TAHITI VINI Triathlon XS** : 4.000 + 500 = 4.500 FCP

Les sommes supplémentaires, sont récoltées entièrement par la FTTRI. Elles correspondent à la licence journalière pour couvrir l'athlète en cas d'accident.

Pour les non-licencié(e)s à la FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon), il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention :

- « non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition ».
- « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

La durée de validité du certificat médical est de 3 ans à compter de la date où il a été établi. S'il a dépassé 1 an, il faudra fournir obligatoirement en plus, l'auto-questionnaire de santé (pour les personnes de moins de 50 ans). Pour les personnes de 50 ans et plus, la validité du CM est de 1 an et doit être renouvelé chaque année.

Athlètes professionnels :

Les athlètes professionnels licenciés peuvent participer au XTERRA TAHITI Triathlon et gagner des « prize money ». Toute personne voulant participer en tant qu'élite ou professionnel doit fournir la preuve qu'elle a été acceptée en tant que professionnel reconnu par XTERRA World et sera contrôlée par le club VSOP MOZTEAM. Sans la preuve d'être titulaire d'une licence professionnelle et/ou la confirmation d'XTERRA World, aucun athlète ne peut concourir dans la catégorie Pro/Élite. Le directeur de course peut, à sa discrétion, permettre à un athlète de participer en tant que Pro/Élite.

ARTICLE IV PROGRAMME

SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 :

XTERRA TAHITI AIR TAHITI NUI Triathlon M

CROSS TRIATHLON format M : (1,5 km / 34 km / 10 km) / 980 m D + / 18 ans et +

Ouverture du parc : 8h30

Fermeture du parc : 9h40

Départ : 10h30

L'écomusée Fare Natura, Vallée d'Opunohu.

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022

XTERRA TAHITI VINI Triathlon XS

CROSS TRIATHLON format XS : (400 m / 6 km / 3 km) / 12 ans et +

Ouverture du parc : 7h30

Fermeture du parc : 8h50

Départ 9h15

L'écomusée Fare Natura, Vallée d'Opunohu.

SHORT TRACK

CROSS TRIATHLON format XS non mixte : (2x250 m / 4x2 km / 2x2 km) / 16 ans et +

Ouverture du parc : 11h15

Fermeture du parc : 11h45

Départ des FEMMES : 12h00

Départ des FEMMES : 13h00

L'écomusée Fare Natura, Vallée d'Opunohu.

Les distances inscrites au présent règlement sont à titre indicatif et peuvent être modifiées par le comité de course à tous moments pour le bon déroulement des compétitions.

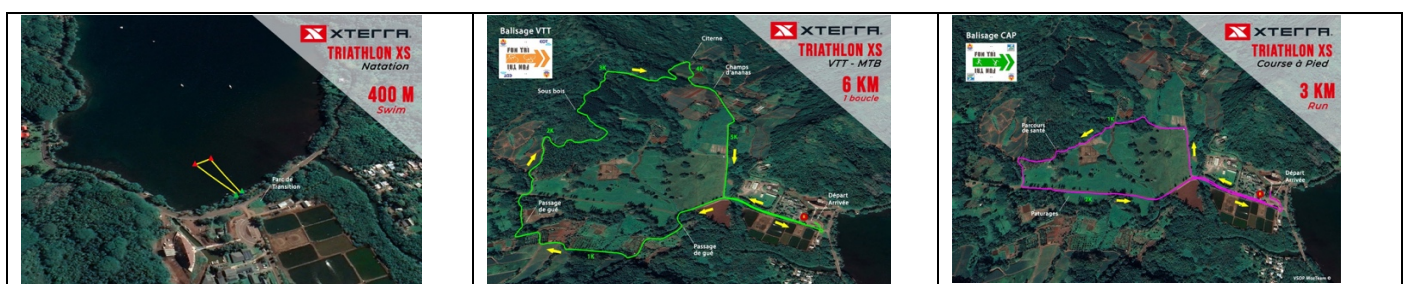
ARTICLE V FORMAT DE L'ÉPREUVE – PARCOURS

Nous vous rappelons que le XTERRA TAHITI Triathlon regroupe des épreuves réservées aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. Les courses se déroulent en une seule étape en individuel, au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).

XTERRA TAHITI AIR TAHITI NUI TRIATHLON M :



XTERRA TAHITI VINI TRIATHLON XS :



XTERRA TAHITI VINI SHORT TRACK : parcours en construction

Les parcours définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tous moments.

SÉCURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecin, de Secouristes (FPPC), Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de bateaux, de véhicules d'intervention et d'ambulances. Plusieurs points de surveillances seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant les compétitions. Exemples : casques audio, écouteurs Bluetooth... Il est interdit d'installer une caméra vidéo sur le casque de vélo.

RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes placées à certains points de passage permettront de s'assurer du respect du parcours par tous les coureurs.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours (secouristes ou médecins).

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

DÉPASSEMENT

Les athlètes se faisant dépasser doivent céder le passage aux athlètes les rattrapant. Les athlètes doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité de l'athlète le plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les athlètes plus lents doivent céder le passage à l'athlète les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux athlètes essaient de prendre la tête, l'athlète n'a pas à céder sa position à l'autre athlète. Toutefois, un athlète ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre athlète.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours vélo et course à pied des différentes épreuves du week-end. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et consultables sur le site internet du club.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture / eau / matériel / chaussures...) ou de se faire ravitailler par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (stands de ravitaillement compris).

DROP ZONES

Des drops zones seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritiques plastiques, gels, ... **uniquement dans ces zones dédiées** pour préserver notre belle nature. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritique sur le parcours sera disqualifié.

ASSISTANCE

Le vélo est mû par la seule force musculaire des participants (aucune assistance autorisée).

Aucune assistance, ni accompagnement d'un autre vélo extérieur, n'est autorisée le long du parcours. Les athlètes évoluent en totale autonomie. Toutefois, une assistance limitée n'est tolérée que de la part d'un autre athlète

concourant dans la même épreuve. **Toute assistance, dépannage ou entraînement par des personnes en véhicules extérieurs à l'épreuve sont interdits (y compris dans le parc de transition ou sur la ligne d'arrivée).** Cela entraînera la disqualification.

BARRIÈRES HORAIRES (CUT-OFF = TEMPS LIMITE)

Afin de garantir la sécurité de tous les athlètes, il est mis en place des barrières horaires dites cut-off sur la course du samedi et le XS du dimanche.

XTERRA TAHITI AIR TAHITI NUI TRIATHLON M : Le temps de coupure limite se situe à la transition VTT course à pied (T2). Tous les athlètes doivent arriver à la **T2 en moins de 5 heures**. Dans certains cas particuliers, l'arbitre principal peut modifier l'heure limite de coupure.

XTERRA TAHITI VINI TRIATHLON XS : Le temps de coupure limite se situe à la transition VTT course à pied (T2). Tous les athlètes doivent arriver à la **T2 en moins de 1 heure**. Dans certains cas particuliers, l'arbitre principal peut modifier l'heure limite de coupure.

Une fois le temps limite atteint, tous les coureurs encore présents sur la partie amont du parcours seront déclarés hors course. L'organisateur se réserve le droit de supprimer, d'ajouter ou de modifier les barrières horaires (cut-off) en cas de force majeure ou de toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des coureurs.

VÉRIFICATIONS DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS :

Les organisateurs et arbitres procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque athlète avant leur entrée dans le parc de transition. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

COMITÉ DE COURSES

Il se compose du directeur de course, du président de l'association VSOP MOZTEAM ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE VI NATATION

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties natation des différentes courses.

Tenues / matériel :

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent. Le port d'une surtenue aidant à la flottaison est interdit, à l'exception d'une « Speed suit ». Seul le port du maillot de bain ou d'une tri fonction est autorisé.

Palmes et autres aides à la natation ne sont pas autorisées.

Les organisateurs fournissent des bonnets de bain qui doivent être portés par tous les concurrents pour la sécurité dans l'eau.

Bouées :

Tout athlète coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'athlète ne pourra respecter cette règle ou s'y refusera la disqualification sera prononcée.

Départ :

Triathlon M : Tous les athlètes seront embarqués dans des pirogues pour rejoindre le départ au milieu de la baie d'Opunohu. Il faudra que chacun ait son matériel prêt et respecte les horaires pour ne pas rater l'embarquement et le départ. Un athlète ne montant pas dans les pirogues sera considéré comme DNS (Do Not Start).

ARTICLE VII VTT

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties VTT des différentes courses.

Code de la route

Les triathlètes doivent avant tout respecter le Code de la route.

Matériel

Seuls des vélos tout-terrain (VTT) sont autorisés pour participer à la course (vélos de cyclocross interdits). Aucun guidon de course ou de type « aéro » n'est autorisé. Tous les vélos doivent avoir des roues de 26 à 29 pouces. Des barres d'extension ou poignées du guidon ne peuvent excéder 12,7 cm (5 pouces).

Les concurrents doivent accomplir toute la course sur le même vélo sur lequel la course a été commencée. Un athlète doit apporter son vélo jusqu'à la zone de transition pour être autorisé à continuer.

Le dossard doit être fixé sur le guidon, visible depuis l'avant. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Il doit être fixé également sur la ceinture poste dossard (3 points - offert) et positionné sur l'arrière du corps. Le casque doit être attaché avant de prendre le vélo et ce jusqu'à la dépose de ce dernier. Il est interdit de monter sur son vélo dans la zone de transition.

Les athlètes ne doivent pas accomplir la partie VTT et CAP torse nu.

ARTICLE VIII COURSE À PIED

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties Course à pied des différentes courses.

Les dossards

Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

Le dossard doit être fixé sur la ceinture poste dossard (3 points - offert) et positionné sur l'avant du corps.

Les athlètes ne doivent pas accomplir la partie VTT et CAP torse nu. Ceux équipés avec des trifonctions peuvent ouvrir leur tenue mais doivent les refermer au moins jusqu'au sternum 200m avant l'arrivée.

ARTICLE IX ASSURANCE

Les organisateurs sont assurés par la société Générali police n° 58228666D pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des athlètes avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. L'association VSOP MOZTEAM conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours. Chaque participant court sous sa propre responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'Association VSOP MOZTEAM qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera responsable en cas d'accident subi ou provoqué. Le club organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

ARTICLE X SÉCURITÉ / ASSISTANCE

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur les parcours. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible un membre de l'organisation ou le comité de course (numéro de téléphone sur le dossard).

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon ou à la mise hors course.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ et à l'arrivée de l'épreuve. La sécurité des épreuves sera gérée par les équipes de la Fédération Polynésienne de Protection Civile, selon une convention avec le club organisateur.

ARTICLE XI RÉCLAMATION

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution de 5.000Fcp. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ». Si la réclamation est retenue, la somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire elle sera conservée par le VSOP MOZTEAM pour le développement du sport à Moorea.

ARTICLE XII PÉNALITÉS

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des athlètes du club organisateur seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours = > disqualifié
- Dossard non-porté = > refus de départ, disqualifié
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage abusif = > mis hors course, disqualifié
- Présentation au départ avec un vélo non conforme = > refus de départ
- Assistance technique extérieure = > mis hors course, disqualifié
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, chambre à air, ...) = > disqualifié et **impossibilité de s'inscrire aux futures épreuves organisées par le club VSOP MOZTEAM.**

La course est soumise à un arbitrage fédéral selon les niveaux ci-après :

- **Avertissement verbal / coup de sifflet** : La faute est sur le point d'être commise
- **Carton jaune** : Infligé par suite d'un manquement à certaines règles. Il correspond à un avertissement et est surtout utilisé pour remettre en conformité l'athlète. Le plus souvent il est signifié par un "stop & go" : l'arbitre annonce "stop" et présente la raison de la sanction. Puis il prononce "go" signifiant que l'athlète peut repartir quand ce dernier a rectifié le tir.
- **Carton bleu** : Sanctionne le non-respect de l'interdiction du drafting. Cette pénalité s'effectue avant d'entrer dans le parc à vélo pour la T2 : Arrêt en zone de pénalité / "penalty box" : 1'sur le Fun Tri, et 2'sur le XTERRA Triathlon.
- **Carton rouge** : La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre = Disqualification – mise hors course

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

ARTICLE XIII RÉCOMPENSES

Un classement scratch et par catégories d'âge (tous les 5 ans, homme et femme) sera établi sur le M et le XS.

Chaque finisher recevra sur la ligne d'arrivée une médaille XTERRA. Seront récompensés sur les podiums avec des trophées :

XTERRA TAHITI AIR TAHITI NUI Triathlon M :

- Les 5 premiers PRO (Femme et Homme)

- Les 5 premiers AMATEUR (Femme et Homme)

Des price money sur le M seront également offerts aux

	PRO	AMATEUR
1 ^{er}	120.000F	40.000F
2 ^{ème}	90.000F	25.000F
3 ^{ème}	70.000F	15.000F
4 ^{ème}	55.000F	X
5 ^{ème}	40.000F	X

XTERRA TAHITI VINI Triathlon XS :

- Les 3 premiers au scratch (Femme et Homme)

Aucun price money sur le XS.

XTERRA TAHITI VINI Short Track :

- Les 5 premiers au scratch (Femme et Homme, PRO et amateurs confondus).

Des price money seront également offerts aux

	HOMME	FEMME
1 ^{er}	25.000F	25.000F
2 ^{ème}	20.000F	20.000F
3 ^{ème}	15.000F	15.000F
4 ^{ème}	10.000F	10.000F
5 ^{ème}	5.000F	5.000F

ARTICLE IV. PARTENAIRES

Le VSOP MOZTEAM remercie chaleureusement l'ensemble de ses partenaires. Grâce à eux, nous pouvons organiser des courses et évènements sur MOOREA. Maururu roa.

